

**BS.A. BELGOMEDIA.
Rue du Moulin, 30 B
4820 DISON
TVA BE0435.771.213**

**EXERCICE 2021
RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 21 DECEMBRE 2021**

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des Sociétés et des Associations, nous avons l'honneur de vous rendre compte de notre gestion durant l'exercice social de 6 mois clôturé au 30 juin 2021.

Les comptes annuels que nous vous soumettons pour approbation ont été établis conformément aux dispositions du Code des Sociétés et des Associations et de ses arrêtés d'exécution.

Ces comptes annuels ont été établis conformément aux statuts de notre société ainsi que sur base des règles d'évaluation telles qu'elles ont été fixées par l'organe de gestion.

Vu la réalisation d'une opération assimilée à une fusion par absorption de la société anonyme Belgomedia par la société anonyme Roularta Media Group par acte notarié le 29 juillet 2021 avec date d'effet comptable le 1^{er} juillet 2021, les comptes annuels de la SA Belgomedia (= la société absorbée) ont été clôturés au 30 juin 2021 et portent donc sur une activité de 6 mois.

1.- Evolution des affaires, des résultats et de la situation de la société.

Notre chiffre d'affaires s'est élevé à 4.583 K€. Compte tenu des autres produits d'exploitation, les ventes et prestations s'inscrivent à 4.732 K€.

La comparaison est faite entre le premier semestre 2021 et le premier semestre 2020.

Le chiffre d'affaires lié aux abonnements du magazine Télépro s'est maintenu (moyenne hebdomadaire stable). Le chiffre d'affaires des ventes au numéro a diminué et aucun « Hors-Série » n'a été mis en kiosque en 2021. Les revenus publicitaires hors échanges, restent stables et équivalent à l'année précédant la crise sanitaire

Parallèlement à son activité d'éditeur, BELGOMEDIA a continué à assurer des prestations de services pour différents partenaires intra & extra groupe : grilles TV, prépresse, gestion des abonnés, achats, comptabilité, informatique.

Le résultat d'exploitation présente un solde positif de 200 K€.

La société allemande Senior Publications Verwaltungs GmbH qui était ensemble avec la SA Belgomedia partenaire/actionnaire de la société allemande Senior Publications Deutschland GmbH & Co. KG s'est retirée comme actionnaire/partenaire de la société allemande Senior Publications Deutschland GmbH & Co. KG avec effet au 11 juin 2021, 18h00 (" Moment du retrait ").

La société Senior Publications Deutschland GmbH & Co. KG est ainsi dissoute sans liquidation à compter du Moment du retrait. En conséquence, l'ensemble du patrimoine de la société Senior Publications Deutschland GmbH & Co. KG avec tous les actifs et passifs existants au Moment du retrait est automatiquement transféré à l'associé restant, dans ce cas, la SA Belgomedia, par voie de succession universelle selon le droit allemand avec effet au Moment du retrait.

La société allemande Bayard Media Verwaltungs GmbH qui était ensemble avec la SA Belgomedia partenaire/actionnaire de la société allemande Bayard Media GmbH & Co. KG s'est retirée comme actionnaire/partenaire de la société allemande Bayard Media GmbH & Co. KG avec effet au 11 juin 2021, 19h00 (" Moment du retrait ").

La société Bayard Media GmbH & Co. KG est ainsi dissoute sans liquidation à compter du Moment du retrait. En conséquence, l'ensemble du patrimoine de la Bayard Media GmbH & Co. KG avec tous les actifs et passifs existants au Moment du retrait est automatiquement transféré à l'associé restant, dans ce cas, la SA Belgomedia, par voie de succession universelle selon le droit allemand avec effet au Moment du retrait.

A la suite de cette réorganisation des participations allemandes BELGOMEDIA a acté des moins-values sur des participations allemandes pour un montant de 15.453 K€, à réduire par des reprises de dépréciations enregistrées à cet effet pour un montant de 14.828 K€. Cela donne un impact net sur les coûts non récurrents de 625 K€.

L'exercice se clôture par un résultat négatif après impôts de – 470.335,08 €.

2.- Investissements

En 2021, deux ordinateurs ont été achetés pour un montant de 3k euros. Un amortissement exceptionnel a été pratiqué sur le logiciel de CRM abonnement car la gestion des abonnés doit à l'avenir se faire sur un logiciel Roularta. Des désaffectations ont été réalisées au niveau des bâtiments de l'expédition (activité arrêtée en avril), au niveau de matériel informatique et de logiciel obsolète ou non utilisés.

3.- Succursales.

La société BELGOMEDIA n'a pas de succursale.

4.- Faits importants pendant l'exercice

Le 25 mars 2021 Roularta Media Group SA est devenu propriétaire du 100% du capital de la SA Belgomedia. Suite à l'acquisition par Roularta Media Group SA des 310 actions Belgomedia, précédemment détenues par Bayard Presse Benelux, les administrateurs nommés sur recommandation de Bayard Presse Benelux ont donné leur démission.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 mars 2021 a pris acte de la démission en tant qu'administrateur de :

- Madame Laurence Festraets;
- Madame Muriel Lancelot;
- Monsieur Alain Augé.

Les organes d'administration des sociétés Belgomedia SA et Roularta Media Group SA ont pris l'initiative le 14 juin 2021 de procéder à la fusion des sociétés, entraînant le transfert du patrimoine intégral, tant des droits que des obligations, de la société absorbée notamment la SA Belgomedia à la société absorbante, Roularta Media Group SA et ce conformément aux dispositions de l'article 12 :50 du Code des Sociétés et Associations.

Pour le reste, il ne s'est produit aucun événement important susceptible d'influencer de manière substantielle les résultats et la position financière de l'entreprise.

5.- Faits importants survenus après la clôture

Par acte notarié le 29 juillet 2021 les assemblées générales de la SA Belgomedia et la SA Roularta Media Group approuvent le projet de fusion, tel qu'il a été déposé aux greffes respectifs du tribunal de l'entreprise de Gent division Kortrijk et de Liège division Verviers publié aux annexes du Moniteur Belge en date du 23 juin 2021 et marquent leurs accords sur l'opération visant l'absorption par fusion de la société anonyme Belgomedia par la société anonyme Roularta Media Group, ayant son siège à 8800 Roeselare, Meiboomlaan 33, taxe sur la valeur ajoutée numéro BE0434.278.896, registre des personnes morales Gent division Kortrijk.

Par cette opération, l'intégralité du patrimoine de la SA Belgomedia sans exception ni réserve est transféré par voie de transmission à titre universel à la SA Roularta Media Group et la SA Belgomedia est dissoute sans liquidation.

Toutes les opérations réalisées par la SA Belgomedia depuis le 1 juillet 2021 sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la SA Roularta Media Group.

6.- Frais de recherche et de développement.

La société BELGOMEDIA n'a pas réalisé au cours de l'exercice 2021 de travaux liés à la recherche et au développement.

7.- Instruments financiers et risques financiers.

Compte tenu de sa structure financière, BELGOMEDIA n'a eu recours à aucun instrument financier particulier en cours d'exercice.

8.- Environnement, prévention et bien-être

En matière d'environnement, la société BELGOMEDIA n'est pas directement confrontée à des risques particuliers.

L'évolution des effectifs n'a pas conduit à des élections sociales en 2020 et à la mise en place d'un nouveau CPPT. Pour maintenir un espace de dialogue sur le bien-être au travail, un conseil consultatif a été créé. Ce conseil consultatif s'est réuni trois fois en 2021.

9.- Risques et incertitudes

Pour un litige en cours, une provision pour un montant de 267 485 EUR avait été constituée à fin décembre 2020 et sur base de notre analyse et des éléments en notre possession, elle reste toujours justifiée à fin juin 2021.

10.- Continuité d'exploitation.

Compte tenu de la fusion de Belgomedia et de RMG, il n'est pas nécessaire de donner une justification sur la continuité de la société.

11.- Affectation des résultats de l'exercice 2021

Perte de l'exercice après impôt	-470.335,08 €
Perte reportée exercice antérieur	-2.564.300,32 €
<u>Affectation</u>	
Perte à reporter	-3.034.635,40 €

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions légales et reflètent fidèlement la situation de la société. Nous vous demandons par conséquent de ratifier cette affectation des résultats, d'approuver les comptes annuels tels qu'ils vous sont soumis et d'accorder décharge aux administrateurs, sur une base individuelle, pour l'exécution de leur mandat effectué au cours de l'exercice écoulé.

Fait le 18 novembre 2021.

Pour le Conseil d'administration,

X. Bouckaert
Administrateur délégué